

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer Communal, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Etaient présents: CALVET Sébastien, DUFOUR Guy-Noël, GAIKOWSKI Yolande, LAMBERT François, PASINI Philippe, PEYVERGES - BERNARD Christine et TRAVERT Valérie.

Procurations : CLERC Benjamin à PEYVERGES-BERNARD Christine, DURAND Pierre-Jean à TRAVERT Valérie, SERRES Muriel à DUFOUR Guy-Noël.

Absent excusé : MEUNIER Xavier.

Secrétaire de Séance : GAIKOWSKI Yolande.

1. Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 27 mai 2021.

Aucune remarque n'étant faite,

Le compte-rendu de la réunion du 27 mai 2021 est approuvé à l'unanimité

2. Autorisation pour la souscription d'un prêt.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert présente deux tableaux :

- Un récapitulatif des trois projets lancés fin 2020 pour travaux en 2021. Pour chaque projet est donné le montant initial, le montant revu et le total des subventions obtenues à ce jour.
- Un détail pour chaque projet des subventions demandées et des montants accordés.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, fait donc remarquer que pour un total d'environ

37 000,00 € de dépenses prévues, on a obtenu environ 26 000,00 € d'aides dont 5 790,00 € collectés à travers la Fondation du Patrimoine pour la première tranche de la restauration des vitraux.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert rappelle que dans le budget primitif voté le 8 avril 2021, nous avons limité dans un premier temps, sur les recommandations du nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux, les dépenses d'investissement pour ces 3 projets à environ 10 000,00 €. Nous devons attendre d'avoir une bonne visibilité sur les subventions obtenues avant d'engager le reste.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert rappelle qu'il a réuni la Commission Budget et Finances, élargie à tous les conseillers le 14 septembre 2021. Au cours de cette réunion à

laquelle était invité le Conseiller aux décideurs locaux de la Direction des Finances Publiques , il a été mis en évidence la nécessité de recourir à un prêt relais de 30 000,00 € sur 2 ans pour pouvoir payer les factures des travaux avant le versement des subventions.

Quatre organismes bancaires qui travaillent avec les Collectivités ont été consultés : Banque des Territoires, Banque Postale, Crédit Mutuel et Crédit Agricole. Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert présente un tableau des réponses obtenues.

Seul le Crédit Agricole répond aux critères demandés. Le crédit relais proposé a un taux TEG de 1,2837 % ce qui fait avec les frais un coût total d'environ 945 €

Cette proposition est mise au vote.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

3. Décision Modificative (DM) relative au versement d'un prêt.

Approuvée à l'unanimité des conseillers présents afin de faire évoluer le Budget Primitif en cohérence avec la souscription du prêt de 30 000,00 € et avec l'incorporation au budget du reste des dépenses d'investissement sur les 3 projets.

4. Délibération portant sur la Taxe d'Aménagement.

Pour tous travaux lancés par les habitants d'une Commune (piscine, extension, construction d'une maison), il y a lieu de verser une Taxe d'Aménagement (TA).

Dans le Gers, le taux départemental est de 1,5 % et le taux communal se situe entre 3 % et 5 %.

Notre taux actuel étant de 3 %, Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, propose d'augmenter celui-ci à 5%. Il considère que cela permettra d'avoir un petit complément de revenus pour la commune sans que ce soit une augmentation des impôts pour tous comme le taux de la taxe foncière.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

5. Autorisation à donner pour le remboursement des frais engagés à l'occasion de la rénovation de la Salle des Associations.

Lors de l'achat du plancher pour la Salle des Associations chez Leroy-Merlin, ce magasin ne pouvant pas établir de factures à des collectivités. Le montant 1 472,90 €, a été avancé par François LAMBERT. Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert demande donc l'autorisation pour rembourser cette somme à Monsieur LAMBERT.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

6. Point sur la vente du Presbytère.

Comme il avait été décidé lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2021, le presbytère est mis en vente avec locataire, pour un prix de 170 000 € + frais d'agence (à la charge de l'acquéreur).

La famille Wencker, locataire actuel ayant fait part de son intérêt à acquérir les lieux, la Municipalité, compte tenu de l'historique de cette location à cette famille, lui a proposé un prix de 150 000,00 €, suite à la discussion tenue lors de la Commission Budget et Finances élargie le 14 octobre. La famille Wencker n'a pas accepté cette offre, considérant le prix toujours trop élevé.

Comme convenu avec la Commission, Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, a donc lancé la procédure de vente sans exclusivité avec les 3 agences qui ont donné une évaluation. Au jour du conseil, deux mandats ont déjà été signés.

Travaux presbytère :

En début d'année, Monsieur Guillaume DELAERE avait remis en place des tuiles déplacées afin de colmater une fuite signalée par le locataire. Selon Mr Wencker, le problème était momentanément résolu.

Suite à de nouvelles fuites et à une mise en demeure du locataire pour assurer l'étanchéité de la toiture, l'entreprise DACIBAT, avec laquelle un devis avait été signé début mars 2020 sous la mandature précédente, a effectué les travaux de rénovation de la toiture, à savoir nettoyage du toit, remplacement de tuiles cassées, réfection des solins autour des cheminées et démoussage général par pulvérisation. Ces travaux d'un montant de 3 876,00 € ont été terminés lundi 18 octobre. Une intervention va également être réalisée pour assurer la fermeture du jardin compte tenu du mauvais état des portes actuelles.

7. Délibération sur la création d'un emploi temporaire d'agent recenseur.

Le recensement de la population, prévu pour début 2021, a dû être reporté à janvier/février 2022 en raison de la crise sanitaire. L'agent coordinateur est Christel LEROY (secrétaire de Mairie).

Le conseil Municipal doit délibérer sur la création d'un emploi temporaire d'agent recenseur.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

L'agent recenseur sera Pauline Pasini, comme ceci était prévu pour 2021.

Ce recensement repose sur 3 grands principes :

- obligatoire
- confidentiel
- déclaratif (les informations données par les habitants ne sont pas remises en question).

La priorité est à donner aux déclarations par internet.

8. Désignation d'un référent communal dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre.

Ce référent pourra être amené à assister à des réunions de prévention, afin de communiquer avec le Maire et les habitants de la commune sur les mesures de prévention.

Yolande Gaikowski est élue à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

9. Présentation du Rapport d'Activités et Compte Administratif 2020 de la Communauté des Communes de la Ténarèze

Ce document a été envoyé aux Conseillers pour lecture. Les grands thèmes en sont les suivants :

- Action Sociale CIAS,
- Développement économique,
- Urbanisme et habitat,
- Environnement et travaux,
- Tourisme et loisirs,
- Grands projets,

avec en synthèse, présentation du compte administratif 2020 .

Les deux grands projets en cours de la CCT sont la rénovation du Centre Salvandy et la création d'un « Pôle Viandes de la Ténarèze » (Abattoirs).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

10. Questions Diverses et Tour de Table

A-) Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, informe les Conseillers de la présentation du projet de déploiement de la Fibre par Gers Fibre (Gers Numérique/Orange), lors d'une réunion à Blaziert le 19 octobre. Le choix a été fait par le département de permettre l'accès à la fibre dès 2025 à tous les Gersois. Compte tenu de l'importance des travaux nécessaires et d'un budget limité, Il a été décidé d'utiliser au maximum les infrastructures existantes dont malheureusement toutes les lignes aériennes sur poteaux téléphoniques. Quelques tronçons seront néanmoins enfouis en particulier en périphérie Nord-Est du village. D'autres réunions sont prévues pour chercher un accord sur les infrastructures envisagées. Commencement des travaux prévu pour début 2022.


B-) Présentation par Monsieur François Lambert du grand projet du SIAEP : Construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable à Condom en partant des deux installations existantes, avec pour objectif une mise en service en 2026.

C-) L'antenne-relais devrait enfin devenir opérationnelle début 2022.

D-) Une journée citoyenne est prévue au village pour le 13 novembre de 9 h à 13 h.

Séance levée à 21 h 30

Guy-Noël DUFOUR,
Maire de Blaziert



The image shows a circular official seal of the Municipality of Blaziert, Gers. The seal contains the text 'MAIRIE DE BLAZIERT' and '32 - GERS'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy-Noël Dufour'.